Image not found or type unknown

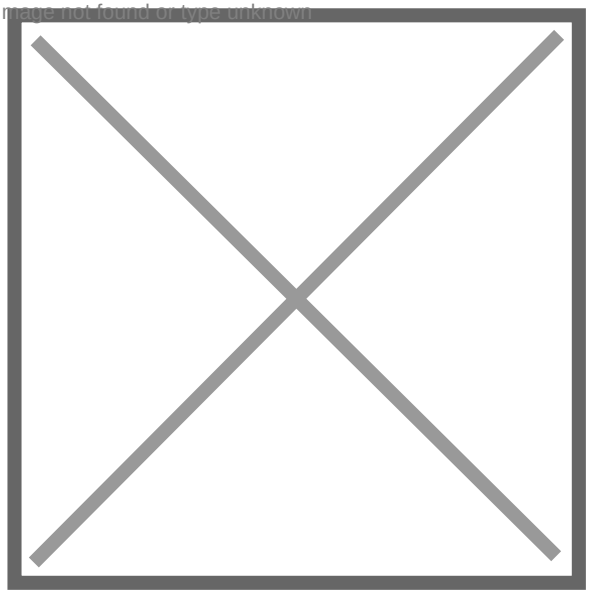

Les droits de mon mari algerien

Par **brini**, le **12/01/2009** à **23:18**

bonsoir je suis de nationnalité francaise et je suis marier avec un algerien on a fait la transcription sa fais plus d un ans et les papiers transcri sont a ma disposition mais le mariage n est pas encore consommé mais ils ont dit que mon mari a le droit de recuperer ses papiers et il peut demander un visa d instalation en france meme si j ai lui pas envoyer ses papiers alors veulliez m expliquer comment il peut faire sa et quel sont ses droits vers moi puisque on a fais la transcription depuis plus d un ans et j ai pas encors demander le divorce puisque c est tres compliquer merci de répondre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés